

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

20 (Haute Corse)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **PRATO DI GIOVELLINA**

Séance du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 21 mai à 17 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre NASICA, Maire de la commune.

Etaient présents: - Jean COLONNA - Chantal FRATACCI  
- Josette GRAZIANI - Jean-Marc MANUEL  
- Joseph NASICA - Pierre NASICA  
- Sébastien ROLLES

Absents : néant

Madame Chantal FRATACCI a été nommée secrétaire

**Nombre de conseillers**

- en exercice	7
- présents	7
- votants	7
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

**14 mai 2024**

Date d'affichage :

**21 mai 2024****OBJET**

**Restauration de deux tableaux du Chœur de l'église de l'Annonciation**

Le maire rappelle qu'un premier tableau du chœur de l'église de l'ANNONCIATION a été restauré en 2023 grâce à la subvention de la fondation du patrimoine et de la société Allianz.

Il montre au conseil des photos démontrant le mauvais état des deux autres tableaux du chœur de l'église de l'Annonciation.

Le restaurateur du premier tableau a établi un devis pour la refecton des deux autres tableaux à restaurer :

- Le premier tableau, « Saint Roch et Saint Antoine », date du XIXème siècle et sa réfection s'élèverait à 5 500 € HT, soit 6 600 € TTC.
- Le second tableau, « L'annonciation », datant du XVIIIème siècle, est le plus endommagé. Sa réfection est estimée à 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.

Le maire propose de demander l'aide financière de la CDC, auprès du service d'aide au patrimoine, à hauteur de 80% du montant HT des travaux,

Le plan de financement proposé serait le suivant :

- Aide financière de la CDC de 80 % du montant HT, soit **16 400 €**
- La commune conserve à sa charge 20% du montant HT des travaux ainsi que la TVA soit : **8 200 €**.

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé du maire, en avoir délibéré et voté à main levée,

**DECIDE**

D'approuver à l'unanimité la réalisation de ce projet ainsi que le mode de financement proposé par M. le maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Exécutoire à la date de dépôt ci-dessous :

**RESULTAT DU VOTE**

Pour :	7
Contre :	0
Absentions :	0

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le

ID : 02B-212002489-20240521-210520243-DE

Le Maire



Pierre NASICA